

Image not found or type unknown



Litige après un état des lieux

Par **Analy0_0**, le **12/04/2010** à **19:01**

Bonjour,
Suite au départ de mon logement, j'ai fait l'état des lieux avec mon propriétaire. Suite à cet état des lieux, j'ai reçu un courrier de la part de mon propriétaire me précisant les frais qu'il me restait à régler. Je souhaiterais contester plusieurs points mais je ne sais pas si je suis dans mon bon droit et dans ce cas, de quelle manière les contester. Voici ces points: 1) j'ai effectué mon état des lieux le 13 février 2010, j'ai versé la totalité du loyer de ce mois-ci mais il me demande le paiement du loyer du mois de mars. (à préciser qu'il y a eu des travaux effectués). 2) l'on me demande paiement des réparations du chauffe-eau, sachant que sur le compte rendu d'état des lieux, il n'apparaît nulle part un problème avec celui-ci. Comment puis-je faire????? Merci d'avance.